

Aouste sur Sye, le - 3 JUIL. 2024

Aux Conseillers Communautaires

Affaire suivie par : Elise CUSEY
Service : DGSA
ecusey@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

Nos Réf : EzGEDC241373D
Objet : invitation

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

En l'absence de quorum permettant la fin de la tenue de la réunion de son assemblée délibérante le 27 juin 2024, le Conseil Communautaire est à nouveau convoqué, par renvoi de l'article L. 5211-1 et en application des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum. »

Le Conseil Communautaire aura donc lieu le :

jeudi 11 juillet 2024 à 18h30
au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre

Ordre du jour :

- A. Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 27 juin 2024 (1 pièce jointe)**
B. Délibération

1. Programme local de l'habitat de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans : 2^{ème} arrêt,
2. Acquisition de la marque « la Vélodrome » et approbation du contrat de cession,
3. Contrat de mandat entre la CCCPS et la CCVD pour transférer et renouveler la marque « LA VELODROME » auprès de L'INPI,
4. Convention financière de reversement entre l'association Dromolib et la CCCPS pour le projet d'étude de déploiement de l'autopartage en Drôme,
5. Création d'un EPIC Office de tourisme intercommunautaire CCCPS et CCVD et approbation des statuts de l'EPIC Office de tourisme Vallée de la Drôme,
6. Convention de refacturation d'un poste de « directeur de projet pour la création d'un EPIC intercommunal du tourisme et de directeur du futur office du tourisme »,
7. Vente du lot n°1 de la Zone d'Activités Economiques Les Valernes située à Crest à Monsieur Damien THOMAS,
8. Aides financières locales à la rénovation énergétique des logements,
9. Projet Educatif De Territoire 2024-2027,
10. Convention de soutien à une étude sur la réutilisation des eaux usées traitées sur la station d'épuration du Crestois,

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

11. Adhésion à l'association des Utilisateurs du Canal de la Gervanne à la Sye (UCGS),
12. Tarifs d'accès aux déchetteries de la CCCPS pour les professionnels,
13. Convention de mise à disposition du gymnase Armorin par la Région Auvergne - Rhône-Alpes,
14. Financement de l'opération de relamping des équipements sportifs de la CCCPS,
15. Versement d'une subvention à la commune de Piégros La Clastre pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la gestion mutualisée de la restauration scolaire territoriale,
16. BP 3CPS - DM n°1 - Divers.

C. Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à autre délégué communautaire. Pour les délégués communautaires des Communes n'ayant qu'un seul délégué, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à votre suppléant.

Toutefois, quelle que soit la catégorie d'EPCI à fiscalité propre et le nombre de conseillers dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du Conseil Communautaire par application de l'article L.2121-20 du CGCT.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis BENOIT
Président



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Chemin des senteurs
26400 AOUSTE SUR SYE

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE